

<http://www.econospheres.domainepublic.net/Conference-debat-ATTAC-Envie-de>



Conférence-débat ATTAC : Envie de justice ?

- Menu de tête - Agenda -

Date de mise en ligne : vendredi 21 octobre 2016

Copyright © Econosphères - Tous droits réservés

Conférence-débat sur l'avenir de la justice belge à partir du cas concret de la réforme sur l'aide juridique

« M. Geens, si je puis vous demander une chose : cessez de galvauder le terme « démocratie » et reconnaissez ce que vous êtes en train de mettre en place : un régime autocratique qui a pour objectif affiché de museler tous ceux qui ne sont pas d'accord avec lui. »

Extrait de l'article de l'avocate Marie Doutremont, suite à la réforme de la justice du 1er septembre.

Début septembre le ministre de la justice passait une nouvelle réforme sur l'aide juridique. Une mesure de plus présentée comme une nécessité budgétaire qui cache de réelles menaces démocratiques.

L'aide juridique permet aux personnes qui n'en auraient autrement pas les moyens d'engager un.e avocat.e pour les défendre en justice, ces avocat.e.s sont en effet payé.e.s par l'État. Ils n'ont jamais été bien payés, cela devient à présent risible. Délais de 18 mois avant rémunération, flou total sur le montant de ces rémunérations pendant ces 18 mois, les avocat.e.s qui souhaitent défendre des personnes démunies doivent depuis le 1er septembre le faire sans assurance d'être payés.

En quoi est-ce si dramatique, à part pour ces avocat.e.s en question ?

Parce que cela met surtout en péril les personnes qu'ils sont censés défendre. Cela signifie que des procédures en justice qui sont pourtant nécessaires n'auront pas lieu. Cela signifie que la justice est réservée aux personnes qui ont les moyens financiers de se défendre !

Et pour le gouvernement, c'est double emploi, parce que dans une grande majorité des cas, les procédures qui bénéficient de l'aide juridique attaquent l'État ou une de ses composantes (Ministère public, Office national des pensions, CPAS, Office des étrangers,...). Et bien souvent, ces organes étatiques sont condamnés.

L'aide juridique est une sous-pape primordiale de notre système démocratique, une de ces petites racines qui limitent le dérapage de l'équilibre des pouvoirs.

Leïla Lahssaïni, avocate à Progress Lawyers Network viendra nous présenter les conséquences de cette réforme, et surtout poser la question cruciale : comment empêcher la dérive en marche de la justice ? Quelles pistes nous reste-t-il ? Comment soutenir les mobilisations, tant des avocat.e.s que des magistrat.e.s ?

Venez prendre 2 heures pour discuter avec nous de l'avenir de la justice en Belgique et réfléchir ensemble à comment poser des limites à un gouvernement qui ne semble plus en connaître.